

Hérouville-Saint-Clair, le 9 avril 2015

N/Réf. : CODEP-CAE-2015-014169

**Monsieur le Directeur  
de l'aménagement de Flamanville 3  
BP 28  
50 340 FLAMANVILLE**

**OBJET :** Contrôle des installations nucléaires de base  
Inspection n° INSSN-CAE-2015-0590 du 1<sup>er</sup> avril 2015

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) concernant le contrôle des installations nucléaires de base prévu à l'article L. 592-21 du code de l'environnement, une inspection annoncée a eu lieu le 1<sup>er</sup> avril 2015 sur le chantier de construction du réacteur de Flamanville 3, sur le thème des montages mécaniques.

J'ai l'honneur de vous communiquer, ci-dessous, la synthèse de l'inspection ainsi que l'observation qui en résultent.

### **Synthèse de l'inspection**

L'inspection du 1<sup>er</sup> avril 2015 a concerné l'organisation d'EDF et de ses titulaires de contrat pour assurer les montages mécaniques d'équipements sous pression nucléaires. Les inspecteurs ont examiné les conditions d'intervention et le déroulement de plusieurs chantiers situés dans le bâtiment réacteur concernant le montage d'équipements du circuit primaire principal.

Au vu de cet examen par sondage, l'organisation définie et mise en œuvre sur le site pour assurer la gestion des interventions apparaît satisfaisante. Les inspecteurs ont noté que l'organisation pour la gestion des co-activités dans les locaux et que la surveillance exercée sur les activités en cours étaient correctement mises en œuvre.

**A Demandes d'actions correctives**

Néant.

**B Compléments d'information**

Néant.

**C Observations**

Lors de leur visite dans la casemate de la pompe primaire de la boucle n°1 du circuit primaire principal, les inspecteurs ont relevé la présence de planches de bois stockées à proximité immédiate de tuyauteries du circuit RPE<sup>1</sup> déjà installées dans l'œuvre. Les inspecteurs ont noté que l'évacuation de ces planches avait immédiatement fait l'objet d'une demande auprès du prestataire concerné.



Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas un mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

**L'adjoint au chef de division,**

**Signée par**

**Éric ZELNIO**

---

<sup>1</sup> RPE : réseau de collecte des purges, événements et exhaures nucléaires